

## CHAPITRE IX

### La Critique des Poèmes.

Presque à la fin de la Poétique conservée, après avoir traité de la tragédie et de l'épopée, Aristote s'occupe des «problèmes» (*πρόβλημα*) et de leurs solutions<sup>1</sup>. Il s'agit ici de savoir si un certain passage du poème est correct. Ailleurs il parle des reproches (*ἐπιτίμησις*) et de leurs réfutations<sup>2</sup>.

Les solutions des problèmes complétaient les écrits systématiques d'Aristote, comme on le peut juger des Problèmes de médecine, de physique, de musique, etc., qui sont conservés. Dans les «problèmes», on appliquait à des questions spéciales les principes démontrés dans les écrits systématiques. Aristote composa (ou on publia d'après ses conférences) même un ou deux traités indépendants sur les problèmes d'Homère<sup>3</sup>. Les fragments conservés<sup>4</sup> sont, en effet, conformes, comme Vahlen (p. 180) l'a reconnu, aux opinions de la Poétique et par leur caractère général et par quelques détails.

L'exposé d'Aristote se compose de trois parties. Dans la première, on établit les principes suivant lesquels il faut examiner les passages discutables. Le premier est, naturellement, que le poète est un imitateur. Il lui faut imiter les choses, soit 1° telles qu'elles étaient ou telles qu'elles sont, soit 2° telles qu'elles sont d'après l'opinion publique, soit 3° telles qu'elles devraient être<sup>5</sup>. La première

<sup>1</sup> Chap. 25. — <sup>2</sup> 25, 1461 b 22; 26, 1462 b 18.

<sup>3</sup> Dans le catalogue de Ménage, et cela dans sa deuxième partie (n° 140 et s.) comprenant assurément même des ouvrages non aristotéliques, on cite des écrits sur les problèmes d'Hésiode, d'Archiloque, d'Empédocle, de Choerile (n° 153 et s.).

<sup>4</sup> Fr. 142 s. — <sup>5</sup> 25, 1460 b 8.

manière, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui réalisme ou naturalisme; la deuxième, c'est suivre la tradition, surtout le mythe; la troisième, c'est l'idéalisation.

En deuxième lieu, il faut que le poète imite par le langage usité, éventuellement changé de différentes manières (par le raccourcissement, l'élargissement des mots, etc.), ou encore par des gloses (les mots dialectaux), ou par des métaphores<sup>1</sup>. C'est le moyen d'expression de la poésie (prise au sens restreint, sans musique).

En troisième lieu, la justesse dans la poésie diffère de la justesse dans la politique et dans d'autres arts<sup>2</sup>. Voici qu'Aristote défend l'autonomie de la poésie contre d'autres arts et sciences. Comme Vahlen (p. 182) l'a fait observer, il combat surtout Platon qui condamnait la poésie au point de vue de la politique, et qui reprochait aux poètes de n'avoir pas des connaissances spéciales<sup>3</sup>.

Enfin quant à la poésie même, on y peut commettre deux espèces de fautes, ou les fautes en poésie même (*καθ' αὐτήν*), ou les fautes par accident (*κατὰ συμβεβηκός*) (c'est l'antithèse fondamentale d'Aristote; par ex. la cause en elle-même d'une maison est l'architecture, la cause par accident, c'est le fait que l'architecte est musicien)<sup>4</sup>. Si l'artiste ne sait pas imiter l'objet qu'il a choisi, c'est la faute de l'art lui-même. S'il ne choisit pas bien son sujet (par ex. s'il représente un cheval mettant en avant ses deux jambes droites), de telle sorte qu'il y ait soit une faute par rapport à une science spéciale, par ex. l'histoire naturelle, soit une impossibilité quelconque, ce n'est pas une faute de l'art en lui-même, mais une faute par accident<sup>5</sup>. Cette distinction se rattache à la précédente, cependant elle n'en est pas une simple modification. Bywater (p. 327)

<sup>1</sup> 1460 b 11. — <sup>2</sup> 1460 b 13.

<sup>3</sup> Ion 8, 536 E s.; Resp. X 3, 598 D s.

<sup>4</sup> Phys. II 5, 196 b 24, etc.

<sup>5</sup> Poet. 25, 1460 b 15—20. La leçon des manuscrits varie, et elle fut changée de différentes manières. Nous voudrions lire d'après Bywater d'une part et d'après Margoliouth d'autre part: ἢ μὲν γὰρ προεἰλετο μιμήσασθαι ἀδυναμία, αὐτῆς ἢ ἀμαρτία. εἰ δὲ τῷ προεἰέσθαι μὴ ὀρθῶς, ἀλλὰ τὸν ἵππον ἄμφω τὰ δεξιὰ προβεβηκότα, ἢ τὸ καθ' ἐκάστην τέχνην ἀμάρτημα, οἷον τὸ κατ' ἰατρικὴν ἢ ἄλλην τέχνην, ἢ ἀδύνατα πεποιήτα: ὅποι' ἂν οὖν, οὐ καθ' ἑαυτὴν les variantes: ἢ Margoliouth: εἰ, γ, ἦ, ἦ εἰ. — ἀδυναμία Riccard. 46: ἀδυναμίαν. — εἰ Riccard. 16: ἦ. — τῷ corr. Paris 2038: τὸ. — ὅποι' ἂν Bywater: ὅποιαν).

soutient à raison que la faute de la poésie par accident ne coïncide pas entièrement avec l'inexactitude suivant les arts spéciaux, car une telle faute peut être faite même par une impossibilité qui n'est pas comprise dans l'art spécial, par ex. la poursuite d'Hector dans l'Iliade<sup>1</sup>, dont on parle plus loin. Aristote prend pour le point essentiel de la critique des poèmes, suivant son premier principe, la justesse de l'imitation et non celle du sujet. L'exemple qu'il donne, le cheval marchant inexactement, est bien choisi. Mais il est difficile de discerner si la faute consiste dans l'imitation ou dans le sujet, puisque celui-ci n'est pas ordinairement connu : l'artiste pourrait toujours objecter que son imitation est correcte, mais que le sujet n'était pas juste.

Dans la deuxième partie, Aristote montre comment il faut employer les principes qu'il a établis. Il commence par traiter des reproches concernant l'art poétique lui-même. Quand le poète représente quelque chose d'impossible, on peut l'excuser s'il atteint ainsi le but de l'art, c'est-à-dire s'il étonne (*ἐκπλήττειν*) les auditeurs. D'exemple sert la poursuite d'Hector. Si l'on peut atteindre le but sans commettre cette faute, elle est inexcusable. Il faut distinguer les fautes contre l'art lui-même d'avec les fautes par accident. Si l'artiste ne sait pas que la chevrette n'a pas de cornes, et s'il la représente encornée, c'est une moindre faute que s'il la représente d'une manière non ressemblante<sup>2</sup>. Aristote se sert ici de deux principes pour juger les poèmes ; ce sont : le but de la poésie et la distinction des fautes essentielles et accidentelles. Il traite du second principe (la distinction des fautes) à la fin de la première partie, mais il n'y dit pas que l'excitation de l'étonnement était le but de la poésie, ou plutôt un de ses devoirs (c'est ainsi que Bywater, p. 329, comprend à raison ce passage) ; il n'y parla que de l'imitation comme du devoir du poète. Cependant en traitant de l'épopée, il recommanda de se servir dans la poésie de l'étrange qui est un genre plus faible de l'étonnant (voir p. 102), et il considéra la poursuite d'Hector comme étrange<sup>3</sup>.

Si l'on reproche que quelque chose dans le poème n'est pas vrai, on peut répondre selon Aristote qu'il en doit être ainsi ; de

<sup>1</sup> XXII 205 s. — <sup>2</sup> 1460 b 22—32. — <sup>3</sup> 24, 1460 a 11 s.

cette sorte Sophocle prétendit qu'il représentait lui-même les gens tels qu'ils devraient être, tandis qu'Euripide, tels qu'ils sont. Ou on peut répondre qu'on parle ainsi; cela concerne par ex. les récits sur les dieux. Ou, on peut se référer au fait qu'il en fut en réalité ainsi, par ex. qu'on enfonçait en effet les lances dans la terre, comme Homère le raconte<sup>1</sup>. Aristote emploie ici son premier principe concernant les diverses manières de l'imitation. Il semble défendre les récits sur les dieux moins contre Xénophane qu'il nomme<sup>2</sup>, que contre Platon<sup>3</sup>, ainsi que le rappelle Finsler (ouv. c., p. 169).

En critiquant les actions ou les paroles de quelqu'un, il faut, selon Aristote, tenir compte non seulement d'elles, mais encore de leur auteur, du temps, de celui par rapport à qui elles arrivèrent, de celui à qui elles furent utiles, et de la cause par laquelle elles se passèrent<sup>4</sup>. Cette remarque rattachée à la mention de la représentation des gens et des dieux, regarde le contenu moral du poème que même Aristote prenait en considération, moins toutefois que Platon.

Aristote veut supprimer d'autres reproches faits aux poèmes en tenant compte du langage; ce fut le deuxième principe. Ainsi le poète se sert parfois d'une glose qui a un sens différent de celui qu'on lui attribue d'ordinaire. Ou bien le mot est mis par métaphore, par ex. «tous» peut signifier «plusieurs». Ou bien on obtient le sens exact par une autre prosodie (*προσῳδία*), c'est-à-dire par le changement de l'accent, de la quantité, ou par un autre groupement de mots, ou par l'adoption d'une autre signification du mot pourvu qu'il en ait plusieurs, ou enfin par le renvoi à l'emploi usuel du mot; par ex. on appelle forgeron, littéralement travailleur en cuivre (*χαλκεύς*), même celui qui travaille le fer. Bref, si un mot semble contenir une contradiction, il faut se demander quelles diverses significations il peut avoir à cet endroit. Parfois on comprend de travers un mot, et par suite on blâme le poète<sup>5</sup>.

Ayant établi les principes de la critique des passages controversées, et ayant montré leur application, Aristote énumère dans la troisième partie les fautes elles-mêmes qu'on relève dans les

<sup>1</sup> Il. X 152; Poet. 25, 1460 b 32—1461 a 4. — <sup>2</sup> 1461 a 1.

<sup>3</sup> Resp. II 21, 382 C s. — <sup>4</sup> 1461 a 4—9. — <sup>5</sup> 1461 a 9—b 9.

poèmes, et il montre comment quelques-unes peuvent être excusées. Il est naturel qu'il y répète quelques pensées qu'il a énoncées antérieurement, mais il en ajoute de nouvelles.

Le premier reproche regarde l'impossible (*ἀδύνατον*). On peut l'excuser soit par la nature de la poésie, soit par l'embellissement, soit par l'opinion publique. L'impossible qui est vraisemblable, est plus convenable à un poème que le possible invraisemblable. C'est ce qu'Aristote affirme même ailleurs<sup>1</sup>; il n'entend pas, nous l'avons dit (p. 114), par l'impossible vraisemblable, ce qui ne peut jamais arriver, mais ce qui se passe très rarement et qui étant motivé par la situation donnée, est vraisemblable. Comme exemple d'embellissement — c'est la deuxième manière de l'excuse — Aristote donne Zeuxis représentant des gens plus beaux qu'ils ne peuvent être. Il ne donne pas d'exemple de l'excuse par l'opinion (le mythe), ou bien cet exemple n'a pas été conservé<sup>2</sup>. Aristote avait voulu justifier l'impossible par l'art poétique déjà dans la deuxième partie, mais là, il avait sous les yeux un autre devoir de la poésie, à savoir l'excitation de l'étonnement<sup>3</sup>. Il y avait parlé également de l'embellissement et de l'opinion publique, par lesquels il prétendait excuser si quelque chose ne semble pas vrai<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> 24, 1460 a 26.

<sup>2</sup> 1461 b 9—14. A propos de la phrase ὅλως δὲ τὸ ἀδύνατον μὲν πρὸς τὴν ποιήσιν ἢ πρὸς τὸ βέλτερον ἢ πρὸς τὴν δόξαν δεῖ ἀνάγειν, on peut discuter si πρὸς τὴν ποιήσιν appartient à ἀνάγειν ou à ἀδύνατον. Les éditeurs d'autrefois (l'édition Aldino a ἢ πρὸς τὸ ἀδύνατον) et Bywater (p. 345 et s.) liaient les mots de la première manière, Vahlen (p. 227, 338 et s.) de la seconde. Dans le premier cas, il y aurait trois genres d'excuses (la poésie, l'embellissement, l'opinion), dans le second, seulement deux (l'embellissement, l'opinion). La première explication est plus naturelle au point de vue de la langue, et elle semble être prouvée même par les mots suivants πρὸς τε γὰρ τὴν ποιήσιν αἰρετώτερον πιθανὸν ἀδύνατον ἢ ἀπίθανον καὶ θύνατόν, qui éclaircissent sans doute la première excuse. La difficulté consiste en ce qu'on parle plus loin de l'embellissement seulement et non de l'opinion. C'est pourquoi Vahlen a rapporté à l'opinion les mots concernant le vraisemblable. Il faut avouer que, si l'on interprète de la première manière, il manque un éclaircissement de l'excuse par l'opinion: il aurait pu se trouver dans la lacune entre θύνατον et τοιούτους εἶναι ὅσον Ζεῦξ: qui est généralement admise.

<sup>3</sup> 1460 b 24.

<sup>4</sup> 1460 b 32—1461 a 4.

Le deuxième reproche concerne le déraisonnable, le non motivé (*ἄλογον*). Il peut être justifié soit par l'opinion (la tradition, le mythe), soit par le fait qu'il n'est pas parfois non motivé, puisque, d'après les mots du poète Agathon, il est vraisemblable que de temps en temps quelque chose arrive contre la vraisemblance<sup>1</sup>. Ici, Aristote admet, bien entendu jusqu'à un certain point, dans la poésie, l'accidentel qu'il en exclut ailleurs<sup>2</sup>. Il l'excuse, outre la tradition, par le renvoi à la réalité: il en est parfois ainsi. Le déraisonnable employé sans nécessité, par ex. l'arrivée d'Egée dans la Médée d'Euripide<sup>3</sup>, est fausse<sup>4</sup>. Pareillement il rejetait dans la deuxième partie l'impossible superflu<sup>5</sup>.

Notons ce qui, à notre connaissance, n'a pas encore été remarqué, que les mêmes quatre moyens par lesquels Aristote tâche d'excuser l'impossible et le non motivé, c'est-à-dire le devoir de l'art, l'embellissement, l'opinion, la réalité, avaient été cités dans ce même ordre au commencement de la deuxième partie; il y avait là en plus, après le devoir de l'art, la distinction des fautes essentielles et accidentelles.

Le troisième reproche concerne le nuisible (*βλαβερόν*), le défectueux au point de vue moral. Excepté la mention que nous allons voir tout à l'heure, Aristote n'en parle pas en détail. Cependant sa remarque dans la deuxième partie, comment il faut juger les actions et les paroles des gens<sup>6</sup>, s'y rapporte, comme Vahlen (p. 214) l'a reconnu. Là, cette remarque avait suivi aussi immédiatement l'excuse par la réalité. Nous avons dit que ce fut principalement Platon qui censura les poèmes surtout au point de vue moral; ajoutons qu'il tint pour nuisible les poèmes représentant les défauts des dieux et des héros<sup>7</sup>. Pareillement Aristote, en parlant du nuisible, a en vue les mauvais caractères et les mauvaises actions. Un caractère mauvais sans nécessité, par ex. celui de Ménélas dans l'Oreste d'Euripide, lui semble inexcusable<sup>8</sup>.

Le quatrième reproche concerne les contradictions (*ὑπεναντιόν*) dans un poème. Dans ce cas, selon Aristote, il faut se demander,

<sup>1</sup> 1461 b 14; cf. 18, 1456 a 24; Rhet. II 24, 1402 a 9.

<sup>2</sup> Chap. 9. — <sup>3</sup> V. 663 s. — <sup>4</sup> 1461 b 19. — <sup>5</sup> 1460 b 26.

<sup>6</sup> 1461 a 4—9. — <sup>7</sup> Resp. III 5, 391 E; cité par Bywater, p. 350.

<sup>8</sup> 1461 b 19; cf. 15, 1454 a 28.

comme on le fait en examinant des arguments dans une discussion, si l'on entend par le mot controversé et la même chose que le poète, et dans le même rapport et de la même manière. Ce n'est qu'après qu'on peut affirmer que le poète est en contradiction ou avec lui-même, ou avec ce qu'on peut supposer raisonnablement<sup>1</sup>. Dans les Réfutations sophistiques, Aristote donne des conseils analogues, toutefois plus détaillés, pour la critique des réfutations<sup>2</sup>. Il avait parlé des contradictions d'un poème même dans la deuxième partie et il avait voulu les supprimer en tenant compte du langage, en constatant des gloses, des métaphores, etc. A la fin, il avait fait observer que là où il semble y avoir une contradiction, il faut examiner les diverses significations possibles du mot<sup>3</sup>. Ici, il complète cela, pour ainsi dire, au point de vue de la dialectique. Ici et là, il parle des contradictions après avoir traité du nuisible (de la critique des poèmes au point de vue moral).

Le cinquième reproche concerne l'inexactitude par rapport à l'art (*παρά τὴν ὀρθότητα τὴν κατὰ τέχνην*). Aristote pense sans doute, comme Twining (v. Bywater, p. 350) l'a fait observer, aux arts spéciaux, les fautes contre l'art poétique étant déjà comprises, pour la plupart, dans l'impossible et dans le déraisonnable. Comment il faut excuser ces fautes contre les arts spéciaux, Aristote ne le dit pas. Il avait expliqué antérieurement que ce n'étaient que des fautes accidentelles de la poésie<sup>4</sup>. Dans la deuxième partie, il n'en avait pas traité à la fin, comme il le fait ici, mais au commencement après l'excuse par le devoir de l'art.

A la fin de tout ce développement, Aristote dit qu'on peut réfuter les cinq reproches faits à la poésie, l'impossible, le déraisonnable, le nuisible, la contradiction, la faute contre l'art, par les douze moyens cités<sup>5</sup>. Il ne les énumère pas lui-même; c'est pourquoi les savants ne sont pas d'accord sur quelques-uns. Il nous semble que Vahlen (p. 218 et s.) les a bien établis de cette façon: 1° le but de la poésie, 2° une faute par accident, 3° l'embellissement de la réalité, 4° l'observation de la tradition, 5° la représentation fidèle

<sup>1</sup> 25, 1461 b 10—19.

<sup>2</sup> 5, 167 a 23; 8, 170 a 7; 26, 181 a 3; cité par Vahlen, p. 213.

<sup>3</sup> 1461 a 31. — <sup>4</sup> 1460 b 16—21, 29. — <sup>5</sup> 1461 b 24.

de la réalité, 6° différentes circonstances importantes pour la critique des actions, 7° la glose, 8° la métaphore, 9° une autre prosodie, 10° une autre manière de lier les mots, 11° une signification différente du mot, 12° l'emploi usuel du mot. Tous ces douze moyens, et dans cet ordre, résultent de la deuxième partie de l'exposé. Dans la troisième partie qui est composée d'une manière analogue, ainsi que nous l'avons montré, Aristote n'ajoute nul moyen nouveau sauf une brève mention de la critique des contradictions; il ne semble pas qu'il ait pris cela pour un moyen particulier.

La moitié de tous les moyens concerne le langage. De même dans les sources du ridicule, le langage joue, nous l'avons vu (p. 149 et s.), un rôle prépondérant, et les manières de réfutations sont divisées directement en réfutations tirées du langage et celles en dehors de lui<sup>1</sup>.

Hors de la Poétique, une observation intéressante sur la critique des poèmes se trouve dans la Politique. Aristote dit que plusieurs gens sont mieux capables qu'un seul homme de juger les œuvres de la musique et de la poésie, car chacun juge une partie différente, et tous ensemble jugent l'œuvre entière<sup>2</sup>. Aristote y a confiance dans le goût de la foule, de la majorité; il suppose, d'une manière optimiste, que les jugements justes des détails s'unissent dans un jugement total correct. Il pensa pareillement qu'un ensemble de gens, une collectivité, était parfois, non toujours, plus vertueux que les individus<sup>3</sup>. Platon avait été plus exclusif, il avait voulu que ce ne fût pas la foule ignorante, mais les meilleurs, les plus instruits des hommes qui jugeassent les œuvres des arts musicaux<sup>4</sup>.

Ce furent les sophistes, surtout, semble-t-il, Protagoras, qui se mirent les premiers à réfléchir d'une manière systématique sur la justesse des poèmes<sup>5</sup>. Ils les examinaient avec leurs élèves au point de vue de la rhétorique, de la grammaire, de la morale et des sciences spéciales; ils jugeaient moins de l'ensemble que des

<sup>1</sup> Soph. el. 4, 165 b 23 s.

<sup>2</sup> III 11, 1281 b 7, 1282 a 16.

<sup>3</sup> Ibid. 1281 a 42—b 7, b 15—21.

<sup>4</sup> Resp. VI 7, 493 A s.; Leg. II 5, 658 E s.; III 15, 701 A.

<sup>5</sup> Plat., Prot. 26, 338 E s.

détails. Les problèmes qu'Aristote résout, concernent aussi les détails des poèmes sans tenir compte de leur ensemble, de leur génie. Aristote n'en parle pas non plus, toutefois en jugeant des détails, il n'était pas pédant comme les critiques d'école. Il tâcha d'excuser les fautes plutôt que de les rechercher. Il ne fut pas non plus d'accord avec la critique moraliste de Platon. Il proclama, et ce fut un vrai progrès, l'autonomie de la poésie à l'égard d'autres arts et sciences.